

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE

L'an deux mille sept, le 19 février, à 20 h 30, le BUREAU de la Communauté de Communes Briance Combade, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes, 4 place Eugène Degrassat à Châteauneuf la Forêt, sous la Présidence de M. Philippe PIQUET, Président,

Date de convocation : 12 février 2007

Présents : Philippe PIQUET, H. LAVAUD, Michel LAMARSAUDE, M. TRICARD, Pierre MATINAUD, Marc MONTAUDON

Absents : Monique DAUDE, Françoise DECAN, Robert FRAISSEIX, Michel LEFEVBRE, Jean-Claude PATELOUP..

Nombre de membres en exercice : 11

M. LAMARSAUDE a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu du 4/12/2006

Convention SARL ZINZEN

Convention M.S.A.

Avenants logements Neuvic-Entier

Avenant à la convention Maison de retraite

Avenant n°1 à la convention C.A.F./C.L.S.H.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE

L'an deux mille sept, le 19 février, à 20 h 30, le BUREAU de la Communauté de Communes Briance Combade, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes, 4 place Eugène Degrassat à Châteauneuf la Forêt, sous la Présidence de M. Philippe PIQUET, Président,

Date de convocation : 12 février 2007

Présents : Philippe PIQUET, H. LAVAUD, Michel LAMARSAUDE, M. TRICARD, Pierre MATINAUD, Marc MONTAUDON

Absents : Monique DAUDE, Françoise DECAN, Robert FRAISSEIX, Michel LEFEVBRE, Jean-Claude PATELOUP..

Nombre de membres en exercice : 11

M. LAMARSAUDE a été nommé secrétaire de séance.

N° 1/2007 - Convention SARL ZINZEN

A compter du 1^{er} mars il est nécessaire de signer une convention avec la Sarl ZINZEN qui permette et qui définisse le partenariat pour le cinéma le Colisée. Après concertation avec Monsieur ROCHER il est proposé :

- une conception commune de la programmation une répartition des coûts de transports des films à 50%
- la Sarl ZINZEN assurera le montage des films et Briance Combade le démontage
- la Sarl ZINZEN assurera le transport des films entre Châteauneuf /St Léonard et Briance Combade entre St Léonard/Châteauneuf

Le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **approuve** les termes de ladite convention et **autorise** le Président à la signer.

*Fait et délibéré les, jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme à Châteauneuf La Forêt, le 28 février 2007
Le Président
Philippe PIQUET*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE

L'an deux mille sept, le 19 février, à 20 h 30, le BUREAU de la Communauté de Communes Briance Combade, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes, 4 place Eugène Degrassat à Châteauneuf la Forêt, sous la Présidence de M. Philippe PIQUET, Président,

Date de convocation : 12 février 2007

Présents : Philippe PIQUET, H. LAVAUD, Michel LAMARSAUDE, M. TRICARD, Pierre MATINAUD, Marc MONTAUDON

Absents : Monique DAUDE, Françoise DECAN, Robert FRAISSEIX, Michel LEFEVBRE, Jean-Claude PATELOUP..

Nombre de membres en exercice : 11

M. LAMARSAUDE a été nommé secrétaire de séance.

N° 2//2007 - Convention M.S.A./C.L.S.H.

A compter du 01.01.2006, pour les enfants ressortissant du régime agricole accueillis au C.L.S.H., la M.S.A. propose de participer aux frais de fonctionnement sous la forme d'une prestation de service fixée à 30% du prix de revient journalier dans la limite du prix plafond fixé par la C.N.A.F. et sous réserve de toutes les habilitations requises.

Le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **approuve** les termes de ladite convention et **autorise** le Président à la signer.

*Fait et délibéré les, jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme à Châteauneuf La Forêt, le 19 février 2007
Le Président
Philippe PIQUET*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE

L'an deux mille sept, le 19 février, à 20 h 30, le BUREAU de la Communauté de Communes Briance Combade, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes, 4 place Eugène Degrassat à Châteauneuf la Forêt, sous la Présidence de M. Philippe PIQUET, Président,

Date de convocation : 12 février 2007

Présents : Philippe PIQUET, H. LAVAUD, Michel LAMARSAUDE, M. TRICARD, Pierre MATINAUD, Marc MONTAUDON

Absents : Monique DAUDE, Françoise DECAN, Robert FRAISSEIX, Michel LEFEVBRE, Jean-Claude PATELOUP..

Nombre de membres en exercice : 11

M. LAMARSAUDE a été nommé secrétaire de séance.

N° 3/2007 - AVENANTS MARCHÉS/LOGEMENTS NEUVIC-ENTIER

La réhabilitation des logements de Neuvic-Entier nécessite un surplus de travaux par rapport au marché initial pour un montant estimé à 20 377 €.

Les avenants nécessaires, représentant plus de 5% des marchés initiaux, sont à passer avec les entreprises suivantes :

- **ARTI-BAT**, lot 1, maçonnerie, avenant n°2 : 16 786,20 € H.T., portant le marché de 130 906,29 H.T à 147 692,49 € H.T., **soit un nouveau montant de 176 640,22 € T.T.C**

pour mémoire : avenant n° 1 : 2 883,25 € H.T. portant le marché de 128 023,04 H.T. à 130 906,29 H.T., soit au total une augmentation de 15,364 % environ par rapport au marché initial

- **BRANDY METAL**, lot 6, serrurerie, avenant n°1 : plus-value : 1 998,15 € H.T.,
moins-value : 1 114,40 € H.T.,
solde : 883,75 € H.T., portant le marché

de 6 221,24 € H.T. à 7 104,99 € H.T., **soit un nouveau montant de 8 497,57 € T.T.C.**, pour une augmentation de 14,2053 % environ par rapport au marché initial

Avenant d'un montant inférieur à 5% du marché initial :

- **GUYONNAUD** lot 5, peintures, avenant n°1 : moins-value : 366,45 € H.T.
plus-value : 396 ,00 € H.T.

solde : 29,55 € H.T. portant le marché de 30 173,02€ H.T. à 30 202,57 € H.T., **soit un nouveau montant de 36 122,27 € T.T.C.** pour une augmentation de 0,098% environ

- **ADAM**, lot 3, avenant n°1 : plus-value : 2 728,28 € H.T.,
moins-value : 1 718,16 € H.T.,
solde : 1 010,12 € H.T. , portant le marché de 36 433,02 € H.T. à 37 443,14 € H.T. , **soit un nouveau montant de 44 781,99 € T.T.C.**

Pour information, moins-value : C. FEUILLADE, lot 10, pour information : moins-value : 1 463,23 € H.T., plus-value : 203,23 € H.T., solde : - 1 260 € H.T. portant le marché initial de 31 892,42 € H.T. à 30 632,42 € H.T. soit 36 636,37 T.T.C.

La Commission d'Appel d'Offres réunie en date du 16 février 2007 à émis un avis favorable à la passation des avenants énoncés plus haut.

Le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **autorise** le Président à signer les avenants décrits ci-dessus.

*Fait et délibéré les, jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme à Châteauneuf La Forêt, le 26 février 2007
Le Président
Philippe PIQUET*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE

L'an deux mille sept, le 19 février, à 20 h 30, le BUREAU de la Communauté de Communes Briance Combade, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes, 4 place Eugène Degrassat à Châteauneuf la Forêt, sous la Présidence de M. Philippe PIQUET, Président,

Date de convocation : 12 février 2007

Présents : Philippe PIQUET, H. LAVAUD, Michel LAMARSAUDE, M. TRICARD, Pierre MATINAUD, Marc MONTAUDON

Absents : Monique DAUDE, Françoise DECAN, Robert FRAISSEIX, Michel LEFEVBRE, Jean-Claude PATELOUP..

Nombre de membres en exercice : 11

M. LAMARSAUDE a été nommé secrétaire de séance.

N° 4/2007 - Avenant convention Maison de Retraite

La fourniture des repas pour le C.L.S.H. est assurée par l'E.H.P.A.D de Châteauneuf-la-Forêt selon les termes de la convention de 2004 et de ses avenants. Un nouvel avenant propose le tarif à compter du 1^{er} janvier 2007 soit : 2,82€/repas (précédent tarif : 2,80).

Le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **autorise** le Président à signer l'avenant exposé ci-dessus.

*Fait et délibéré les, jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme à Châteauneuf La Forêt, le 19 février 2007
Le Président
Philippe PIQUET*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE

L'an deux mille sept, le 19 février, à 20 h 30, le BUREAU de la Communauté de Communes Briance Combade, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes, 4 place Eugène Degrassat à Châteauneuf la Forêt, sous la Présidence de M. Philippe PIQUET, Président,

Date de convocation : 12 février 2007

Présents : Philippe PIQUET, H. LAVAUD, Michel LAMARSAUDE, M. TRICARD, Pierre MATINAUD, Marc MONTAUDON

Absents : Monique DAUDE, Françoise DECAN, Robert FRAISSEIX, Michel LEFEVBRE, Jean-Claude PATELOUP..

Nombre de membres en exercice : 11

M. LAMARSAUDE a été nommé secrétaire de séance.

N° 5/2007 - Avenant convention CAF

Concernant la prestation de service versée par la C.A.F. pour le C.L.S.H. les modifications suivantes sont proposées par cet organisme :

- le solde de l'année N-1 est réglé selon le compte de résultat et l'activité réellement facturée ;
- l'acompte au titre de l'année N représentera 70% du droit réel de l'année N-1 ; en cas de modification importante, l'acompte pourra être calculé sur l'activité prévisionnelle.

Le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **autorise** le Président à signer l'avenant exposé ci-dessus.

*Fait et délibéré les, jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme à Châteauneuf La Forêt, le 19 février 2007
Le Président
Philippe PIQUET*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE

L'an deux mille sept, le 19 février, à 20 h 30, le BUREAU de la Communauté de Communes Briance Combade, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes, 4 place Eugène Degrassat à Châteauneuf la Forêt, sous la Présidence de M. Philippe PIQUET, Président,

Date de convocation : 12 février 2007

Présents : Philippe PIQUET, H. LAVAUD, Michel LAMARSAUDE, M. TRICARD, Pierre MATINAUD, Marc MONTAUDON

Absents : Monique DAUDE, Françoise DECAN, Robert FRAISSEIX, Michel LEFEVBRE, Jean-Claude PATELOUP..

Nombre de membres en exercice : 11

M. LAMARSAUDE a été nommé secrétaire de séance.

CET EXTRAIT ANNULE ET REMPLACE LE PRÉCÉDENT en date du 26.02.2007 portant sur le même objet.

N° 3/2007 - AVENANTS MARCHÉS/LOGEMENTS NEUVIC-ENTIER

La réhabilitation des logements de Neuvic-Entier nécessite un surplus de travaux par rapport au marché initial pour un montant estimé à 20 377 €.

Les avenants nécessaires, représentant plus de 5% des marchés initiaux, sont à passer avec les entreprises suivantes :

- **ARTI-BAT**, lot 1, maçonnerie, avenant n°2 : 16 786,20 € H.T., portant le marché de 130 906,29 H.T à 147 692,49 € H.T., **soit un nouveau montant de 176 640,22 € T.T.C**

pour mémoire : avenant n° 1 : 2 883,25 € H.T. portant le marché de 128 023,04 H.T. à 130 906,29 H.T., soit au total une augmentation de 15,364 % environ par rapport au marché initial

- **BRANDY METAL**, lot 6, serrurerie, avenant n°1 : plus-value : 1 998,15 € H.T.,
moins-value : 1 114,40 € H.T.,

solde : 883,75 € H.T., portant le marché

de 6 221,24 € H.T. à 7 104,99 € H.T., **soit un nouveau montant de 8 497,57 € T.T.C.**, pour une augmentation de 14,2053 % environ par rapport au marché initial

Avenant d'un montant inférieur à 5% du marché initial :

- **GUYONNAUD** lot 5, peintures, avenant n°1 : moins-value : 366,45 € H.T.

plus-value : 396,00 € H.T.

solde : 29,55 € H.T. portant le marché de 30 173,02€ H.T. à 30 202,57 € H.T., **soit un nouveau montant de 36 122,27 € T.T.C.** pour une augmentation de 0,098% environ

- **ADAM**, lot 3, avenant n°1 : plus-value : 2 728,28 € H.T.,

moins-value : 790,56 € H.T.,

solde : 1 987,72 € H.T. , portant le marché de 36 433,02 € H.T. à

38 370,74 € H.T. , **soit un nouveau montant de 45 891,41 € T.T.C.**

Pour information, moins-value : C. FEUILLADE, lot 10, pour information : moins-value : 1 463,23 € H.T., plus-value : 203,23 € H.T., solde : - 1 260 € H.T. portant le marché initial de 31 892,42 € H.T. à 30 632,42 € H.T. soit 36 636,37 T.T.C.

La Commission d'Appel d'Offres réunie en date du 16 février 2007 à émis un avis favorable à la passation des avenants énoncés plus haut.

Le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **autorise** le Président à signer les avenants décrits ci-dessus.

Fait et délibéré les, jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme à Châteauneuf La Forêt, le 6 avril 2007

Le Président

Philippe PIQUET